Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 3 (1915)

Heft: 36

Artikel: Variété : la vie d'une suffragiste américaine : Lucy Stone Blackwell :

[1ère partie]

Autor: Blackwell, Lucy Stone / Gueybaud, J. DOI: https://doi.org/10.5169/seals-250673

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

à remplir en faisant connaître dans des milieux différents des faits qui, sans lui, auraient passés inaperçus.

Nous regrettons de devoir ajouter qu'une seule note discordante s'est fait entendre dans cette unanimité de protestations. Un médecin de Genève, sur la foi d'une lecture trop hâtive, sans doute, a cru devoir nous écrire pour nous mettre en garde contre des préjugés ancestraux >, et pour nous enseigner, pensant que nous l'ignorions, que l'atelier était souvent un foyer de contagion. A son avis, le dit fabricant, si soucieux de l'hygiène de son personnel, méritait les félicitations de la Faculté, et notre article manquant son but : défendre la cause des femmes, faisait au contraire un tort grave à la réputation des ouvrières. Nous avouons ne pas voir très clairement de quelle façon: une visite portant sur l'existence d'une maladie dont l'inconduite est souvent la cause nous paraissant de nature bien plus efficace à nuire à la réputation d'une femme... Et ce contre quoi nous protestions de toute la force de notre indignation, c'était contre cette violation de la liberté individuelle, à laquelle on n'avait pas osé soumettre les hommes employés dans la même fabrique, et tout aussi dangereux au point de vue de la contagion; c'était contre une mesure d'exception dont seules des femmes avaient à pâtir. Quant aux dangers de la contagion, nous ne les nions nullement, mais les spécialistes de ces tristes maladies affirmant de toute leur autorité d'hommes de science qu'il est presque impossible d'en déterminer sûrement les symptômes par une visite médicale... à quoi servait dès lors celle-ci?... Si d'ailleurs, notre correspondant avait su que ce fabricant modèle avait vu dernièrement le Service d'Hygiène intervenir dans ses ateliers parce que ceux-ci ne mesuraient pas le cubage d'air prévu par la loi, peut-être se serait-il moins hâté de lui adresser ses félicitations!

L'affaire s'est heureusement terminée, il y a plus de deux semaines. Le Département de Justice et Police est intervenu d'abord, pour interdire ces visites qui ne sont nullement prévues par la loi, quoi qu'en ait pu prétendre le chef de la fabrique; puis, inquiet sans doute des réclamations énergiques du syndicat, celui-ci, dont nous continuons à taire le nom, puisque cette affaire appartient maintenant au passé, a déclaré renoncer à ces visites et se borner à demander aux ouvrières qu'il engagerait dorénavant un certificat médical. Ceci est toute autre chose : les compagnies d'assurances, les sociétés de secours mutuels, les colonies de vacances en font autant; les visites nécessaires n'ont pas ce caractère tout spécial; et enfin cette odieuse obligation, devenue en quelque mesure un règlement d'atelier, est remplacée par une démarche chez le médecin de son choix.

Nous sommes heureuse d'enregistrer ces résultats et en félicitons le syndicat des ouvrières en tabac; heureuse aussi qu'il n'ait pas été nécessaire d'aller jusqu'aux mesures extrêmes de protestation, devant lesquelles des femmes courageuses n'auraient certainement pas reculé.

E. GD.

VARIÉTÉ

La vie d'une suffragiste américaine : Lucy Stone Blackwell

d'avoir vécu, et d'avoir vécu à une époque où j'ai pu travailler!»

Ce sont là quelques-unes des dernières paroles de celle dont les suffragistes américaines viennent de célébrer le 97° anniversaire de naissance : Lucy Stone Blackwell. Car elle fut en effet une des premières apôtres du suffrage féminin aux Etats-Unis, « l'étoile du matin du féminisme américain », comme on l'a appelée. Plusieurs de celles qui ont combattu avec ardeur et courage à ses côtés ne sont venues que relativement tard dans leur vie à l'idée du suffrage, et n'ont été amenées à défendre les droits de la femme qu'après avoir lutté pour d'autres causes. Tandis que Lucy Stone a été, dès son enfance, passionnée pour l'égalité de l'homme et de la femme.

Elle est née le 13 août 1818, dans une ferme du Massachussets, et était la huitième de neuf enfants. Milieu digne et laborieux, profondément religieux, respectable et austère, étroit et sérieux, comme tous ceux des riches fermiers de la Nouvelle-Angleterre, il y a un siècle. Milieu aussi où régnait la conviction inébranlable en l'infériorité de la femme, et en la nécessité absolue pour elle de se soumettre en tout et pour tout à l'autorité masculine. La mère de Lucy Stone en était aussi imbue que ses contemporaines, et il ne faut pas voir une protestation, mais une simple constatation, dans le cri qu'elle poussa à la naissance de ce bébé, quand on lui dit que c'était une fille : « Oh! j'en suis bien fâchée! La vie d'une femme est si dure! > Dure, pauvre femme, je le crois sans peine! Tout le monde travaillait ferme chez Francis Stone, comme dans toutes les autres exploitations agricoles de l'Amérique du Nord d'ailleurs, mais la maîtresse de maison plus que les autres. C'est elle qui avait trait huit vaches, la nuit avant la naissance de Lucy, un violent orage ayant obligé tous les hommes à courir rentrer du foin coupé.

La fillette fut élevée à ce régime. Pieds nus dans la rosée, elle gardait les vaches dans les champs longtemps avant le lever du soleil, lavait le linge de toute la famille avant de partir pour l'école, située à un mille de chez elle, et étendait sa lessive au soleil à son retour à midi, avant de repartir! Elle dut sans doute à cette rude vie sa santé, qui lui permit plus tard de fournir tant de travail d'un autre genre. Mais ce que l'on comprend moins, ce que Miss Alice Stone Blackwell, la biographe de sa mère, n'explique pas complètément, sans doute parce que c'est là un de ces cas impondérables et mystérieux où l'esprit souffle où il veut, c'est comment, dans cette atmosphère un peu rude, pas très intellectuelle, et surtout si complètement ignorante de revendications qui auraient stupéfait la mère de Lucy la toute première, Lucy put devenir féministe? Peut-être fut-ce en voyant comment sa mère, et les femmes, ses contemporaines, étaient traitées par leurs maris et par les lois? Elle n'était encore qu'une enfant que, lisant la Bible, elle tomba sur ce passage: · Tes désirs doivent être ceux de ton mari, et il te gouvernera. Brûlante d'indignation, elle résolut d'aller au collège apprendre le grec et l'hébreu, afin de pouvoir lire la Bible dans le texte, et de pouvoir contrôler par elle-même si de tels passages étaient authentiques.

Elle fit part de son désir à son père. « L'enfant est-elle folle? » demanda-t-il très sérieusement à sa femme. Et cependant, il envoyait les frères de Lucy au collège, comme une chose toute naturelle. Elle dut gagner elle-même de l'argent pour s'instruire. Elle ramassait des baies et des châtaignes et les vendait pour acheter des livres. Plus tard, et pendant des années, elle enseigna dans des écoles de campagne, s'instruisant et instruisant les autres alternativement. Là déjà, elle remporta des succès, venant à bout par sa fermeté et sa douceur d'une classe de grands garçons qui, l'hiver précédent, avaient cassé les vitres de leur classe pour jeter par la fenêtre leur maître dans un tas de neige! Malgré cela, elle ne touchait qu'une partie du traitement payé à son maladroit prédécesseur. L'insuffisance des salaires, même des meilleures maîtresses d'école, dans ce temps-là

était en effet telle qu'il lui fallut neuf ans pour économiser de quoi entrer à Oberlin College, dans l'Ohio, le seul collège du pays qui admît des femmes. Et même, en traversant le lac Erié, de Buffalo à Cleveland, elle ne put se payer une cabine, et passa la nuit sur un tas de sacs de blé, au milieu des chevaux et des marchandises, avec quelques autres femmes qui, comme elle, n'avaient pas assez d'argent pour voyager sur le pont du bateau. A Oberlin, elle continua d'ailleurs à gagner sa vie, soit en donnant des leçons aux élèves des classes préparatoires, soit en faisant des ménages à trois sous l'heure dans la maison des étudiantes.

Elle rencontra là plusieurs femmes distinguées, entre autres Antoinette Brown, qui allait être la première femme pasteur des Etats-Unis. Toutes deux étaient très désireuses de s'exercer à la parole publique, en vue de leur future carrière (Lucy Stone se destinait à la conférence), mais n'en trouvèrent pas facilement l'occasion à Oberlin. Une fois cependant, les étudiants voulurent bien les admettre à une séance de discussion qui faisait régulièrement partie du cours d'anglais, et les deux jeunes filles furent, dit la tradition du collège, extrêmement brillantes; mais le lendemain, par ordre supérieur, ce cours était suspendu. Une autre fois. Lucy fut chargée par les élèves de couleur de présenter une adresse lors de la fête anniversaire de l'émancipation des Indiens de l'Ouest; elle accepta, mais le lendemain fut convoquée devant le Conseil des étudiantes, où on lui représenta qu'il était inconvenant pour une femme de parler en public. Et quarante ans plus tard, quand Oberlin fêta son centenaire, elle fut justement priée d'être un des orateurs de la grande séance publique!... Il y a là matière à des réflexions consolantes sur la marche des idées!

C'est à 29 ans, en 1847, qu'elle prit ses grades, et donna sa première conférence sur les droits de la femme. A ce moment, la Société antiesclavagiste l'engagea pour faire des séries de conférences sur le sujet alors brûlant de l'esclavage Mais elle mêlait tant et si bien dans ses conférences la question des droits de la femme et celle de l'esclavage qu'un de ses amis, le Rév. Samuel May, se crut obligé de lui en faire l'observation. « Je sais bien, répondit-elle, mais c'est plus fort que moi. J'ai été une femme avant d'être une abolitionniste et il faut que je défende la cause des femmes! > Elle songea même à donner sa démission de conférencière antiesclavagiste pour se consacrer uniquement à la propagation des idées féministes, mais comme elle était une oratrice hors pair, la Société tint à la garder. Il fut alors convenu qu'elle parlerait pour le compte de cette Société le samedi et le dimanche (apparemment parce que ces jours étaient considérés comme trop sacrés pour être employés à des meetings féministes!), et que, durant les autres jours de la semaine, elle conférencierait à ses risques et périls sur les droits de la femme.

Et certes, il était urgent qu'elle formulât des revendications! La situation des femmes aux Etats-Unis à cette époque, comme en d'autres pays d'ailleurs, laissait singulièrement à désirer. Une femme mariée n'avait guère plus de droits légaux qu'un nouveau-né. Son mari avait le droit absolu de surveiller sa fortune, son gain, sa personne. Il était seul responsable des enfants. Non seulement, comme nous l'avons vu, il était indécent pour une femme de parler en public, mais l'opinion lui interdisait tout aussi sévèrement d'écrire et de publier. Toutes les professions étaient fermées aux femmes, auxquelles il ne restait que quelques occupations mal payées. Les occasions d'acquérir de l'instruction étaient rares. Il n'y avait naturellement aucune organisation féminine, et même le fait d'appartenir à une société de tempé-

rance était mal vu « pour une femme ». Et surtout, la croyance invétérée que la soumission de la femme à l'homme était d'ordre divin ligottait d'une façon bien pire que toutes les dispositions légales toutes les femmes du berceau à la tombe, comme d'une camisole de force.

(A suivre.)

J. GUEYBAUD.

Etudes sur le Pacifisme

(Suite et Fin.)

III. Les Conférences de la Haye 2

Il est d'un usage assez courant de sourire, voire même de hausser les épaules quand on parle des Conventions de La Haye. Ces malheureuses conventions, si odieusement violées depuis quinze mois, à quoi ont-elles pu servir, se demande-t-on, si ce n'est qu'à duper ceux qui les ont signées de bonne foi? Ailleurs on affirme, on démontre même par l'absurde que cette œuvre était mort-née, condamnée d'avance à la faillite; et il faut convenir que les événements actuels, par le démenti catégorique qu'ils infligent à tous ceux qui avaient foi dans des engagements, semblent donner un certain poids à ces arguments. Puis, con n'humanise pas la guerre, on la condamne parce qu'on s'humanise , a écrit Frédéric Passy, et beaucoup se demandent sérieusement à quoi il sert de réglementer et de codifier le plus épouvantable fléau qui existe, au lieu d'employer toutes ses forces à le détruire?

Il n'en reste pas moins que l'œuvre de La Haye représente un élément nouveau dans l'histoire des relations internationales; que, pour la première fois, des Puissances se sont réunies pour envisager et discuter des problèmes d'ordre pacifiste; et que, si les Conférences n'ont pas donné tout ce qu'on attendait d'elles. c'est du fait d'une organisation encore insuffisamment assurée. Elles n'ont pas empêché la guerre, c'est vrai; toutes les décisions et conventions signées par elles ont été déchirées comme « des chiffons de papier », c'est encore vrai ; mais c'est être trop pessimiste que leur refuser pour cela toute utilité. Ce n'est pas parce que la machine n'était pas prête à fonctionner au moment voulu qu'il est dit qu'elle est abîmée sans aucun espoir de réparation. Et nous croyons même que, dans l'Europe que nous espérons voir s'organiser au sortir de cette terrible crise, les Conférences de La Haye auront leur place toute marquée, leur tâche toute définie. Ne représenteraient-elles pas, en quelque sorte, un embryon de ce Parlement des Nations, de cette Cour suprême des Etats-Unis d'Europe, que beaucoup rêvent d'instaurer, et dont le fonctionnement régulier et respecté assurerait la paix durable à laquelle nous aspirons?

L'initiative des Conférences de la Paix est dûe au tzar actuel, Nicolas II. Déterminer pour quels motifs serait une tentative présomptueuse de psychologie impériale; mais on peut citer comme assez caractéristique la première phrase de la circulaire

¹ Voir le Mouvement Féministe des 10 août et 10 septembre 1915.

² Les renseignements contenus dans cet article ont été empruntés soit à l'ouvrage si documenté de M. Louis Renault, Les deux Conférences de la Paix, soit à la brochure que nous avons déjà mentionnée de M. A. de Morsier, La Paix par le Droit et la Guerre.